venue sur le sit... DaFont - Polices à t... Gestion des salles Agenda partagé Parcourir les polices

Ville de Chaingy

Céleste Accueil Retrouver des

Ville de Chaingy

3 min ·

[Révision du Plan Local d'Urbanisme]
Reprise de l'enquête publique du 22 juin 2020 au 23 juillet 2020.

ARRETE n° 2020/41 du 26/05/2020

Prescrivant la reprise de l'enquête publique concernant la Plan Local d'Urbanisme de Chaingy

de CHAINGY

de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-19 et s. et R153-8 et s. ;

de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R123-9 et suivants ;

ration du 03 juin 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme mis à jour les 25 juillet 2013, e 2016, 03 avril 2017 et modifié le 13 mars 2018 ;

ations des 26 février 2013, 31 janvier 2017 et 30 mars 2017 prescrivant la révision d ;

ration du 02/07/2019 du conseil municipal arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme ;

ance E19000211/45 du 13/11/2019 de Madame la Présidente du tribunal administratif d'Orlé chel BENOIT, Directeur général à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

2020/41 du 17/03/2020 prescrivant la suspension de l'enquête publique concernant la révision de Chaingy pris dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

ance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la pério à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

n° 2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendan anitaire liée à l'épidémie de covid-19 ;

2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

ance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendan rgence sanitaire ;

que l'enquête publique s'est déroulée le 16 mars 2020, soit une durée d'une journée ;

les dispositions gouvernementales relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19

ARRETE

L'arrêté 2020/41du 17/03/2020 prescrivant la suspension de l'enquête publique est abrogé.

Dates de l'enquête publique :

ûlé à la reprise de l'enquête publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ier déroulera du 22 juin 2020 au 23 juillet 2020, pour une durée de 32 jours.

Désignation du commissaire enquêteur

chel BENOIT, Directeur général en retraite a été désigné en qualité de commissaire enqu du tribunal administratif, en date du 13/11/2019.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le ement déposés à la mairie de CHAINGY du 22 juin 2020 au 23 juillet 2020, inclus aux jou habituels d'ouverture de la mairie, les :

RL DE LOIRE

Article 1 - Recueil des observations du public

Article 5 - Rapport de l'enquête publique

Article 6 - Diffusion du rapport du commissaire enquêteur

Article 8 - Notification

Date de reprise de l'enquête publique

Le Maire de Chaingy a prescrit la reprise de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera pour une durée de 32 jours du 22 juin 2020 au 23 juillet 2020 inclus.

Monsieur Michel BENOIT, Directeur général en retraite, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront déposées en Mairie, à Salle du Bourg 45380 CHAINGY, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

Du 22 juin 2020 au 23 juillet 2020

- Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
- Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
- Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h,
- Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h,
- Samedi 4 juillet 2020 de 10 h à 12 h uniquement les 1er et 2ème samedis de chaque mois

Du 22 juillet 2020 au 23 juillet 2020

- Du Lundi au vendredi de 14 h à 17 h
- Vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h,

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.chaingy.fr ainsi que sur un poste informatique situé à la Mairie.

Le public pourra présenter ses observations, uniquement sur rendez-vous, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, par courrier électronique à enquetepublique@chaingy.fr ou les adresser par écrit à la Mairie de Chaingy à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : 1 place du Bourg 45380 CHAINGY.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le :

- Samedi 04 juillet 2020 de 9 h à 12 h (1er rendez-vous)
- Samedi 18 juillet 2020 de 9 h à 12 h (2ème rendez-vous)
- Jeudi 23 juillet 2020 de 14 h à 19 h (3ème rendez-vous)

Les demandes de rendez-vous seront reçues au 02.38.46.47.12 aux heures d'ouverture de la Mairie.

Article 6 - Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du département du Loiret
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif
- Monsieur le Commissaire enquêteur